



Syndicat National des Professions du Chien et du Chat

44 Rue des Halles
01320 CHALAMONT
snpcc@snpcc.com



Annonces du Premier Ministre Jean Castex lors de sa conférence de presse jeudi 25 février 2021

Malgré une **réussite collective**, la situation sanitaire se dégrade depuis une semaine : le virus progresse en France comme en Europe. L'explication réside dans la progression des souches variantes, la plus répandue en France étant le variant identifié en Angleterre et qui concerne aujourd'hui 50% des personnes contaminées en France. Ce variant peut provoquer une nouvelle flambée. Sa croissance est de 40% par semaine ;

Pour le moment la solution d'un confinement total est écartée : le gouvernement considère que le recours au confinement doit être la solution ultime ; il s'agit de tout faire pour laisser à la vaccination le temps de faire des effets ;

Ce choix de repousser le recours au confinement en solution ultime est conditionné à une **extrême réactivité des signes de l'activité épidémique**. Cette réactivité repose sur des mesures ciblées sur les territoires où l'épidémie s'emballe :

- Nice et Dunkerque mettent en place un confinement le Week end à partir du 27 février ; une aide pour les commerces fermés administrativement le samedi devrait être annoncée très prochainement
- **20 départements sont identifiés à ce jour dans lesquels la situation épidémiologique et hospitalière demande une vigilance accrue et une surveillance renforcée**
 1. Tous les départements d'Ile-de-France,
 2. Certains départements des Hauts de France : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise
 3. Certains départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur : Alpes maritimes, Bouches-du-Rhône, Var,
 4. Le Rhône,
 5. La Drome,
 6. La Moselle et la Meurthe-et-Moselle,
 7. L'Eure-et-Loir.

Dans ces départements, les préfets vont engager des concertations avec les élus pour inciter la population à la plus grande prudence et proposer des mesures de freinage.

Un point de situation et des nouvelles mesures à prendre sera fait en fin de semaine du 1er mars pour une entrée en vigueur des mesures retenues le week-end des 6 et 7 mars.

Pour tous renseignements : snpcc@snpcc.com



Le spécialiste de l'assurance santé animale

WWW.SANTEVET.COM

Assur'ChienChat : un avantage pour vous !

Assur'ChienChat : Et si, via notre partenaire SantéVet, nos professionnels toiletteurs, éducateurs, pensionneurs, mushers, petsitters,... et nos responsables d'associations relevant de la branche touchait 5 euros par animal assuré gratuitement et pendant trois mois ? ...

[Lire la suite de l'article](#)

Prolongation des aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans

Prolongation des aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans. Afin de soutenir l'emploi des jeunes de moins de 26 ans, le gouvernement a mis en place une aide à l'embauche dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », ainsi qu'un dispositif dénommé « emploi franc + ». ...



[En savoir plus](#)

Le public est informé par affichage bien en vue des mesures de sécurité et de précautions à respecter. Pour obtenir les affiches, contactez le secrétariat : snpcc@snpcc.com

Comment se protéger et protéger les autres ?



Ne pas se serrer la main



Garder ses distances



Chacun son stylo



Se laver les mains

SNPCC *À vos côtés, une conviction, un engagement*

Pour être écouté(e) et soutenu(e), rejoignez la seule organisation professionnelle dont la représentativité a été établie conformément à la loi du 05 mars 2014 par arrêté ministériel du 20 juillet 2017 et pour les métiers que nous représentons

Votre confiance nous est indispensable, adhérez !
Cliquez ici pour en savoir plus et accéder au bulletin
d'adhésion.



Coronavirus

u2p-france.fr

LES AIDES AUX ENTREPRISES



Mise à jour
en continu.

[Voir la version en ligne](#)

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Ne pas répondre à cet email, cette boîte n'est pas relevée.

Si vous souhaitez nous contacter, connectez-vous à notre site internet,
et notre partie "[contact](#)", merci ! Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes
inscrit(e)

à la newsletter du SNPCC, où qu'une autre personne a inscrit(e) votre adresse mail
afin que vous soyez informé(e) de nos informations. Si vous ne souhaitez plus
recevoir

nos lettres d'informations destinées aux professionnels, vous pouvez vous
désinscrire avec le bouton ci-dessous. Cordialement. Le Conseil d'Administration du
SNPCC

[Se désinscrire](#)

© www.snpcc.com 2021 all rights reserved.

